

# REGLEMENT My Music Bank

## Préambule

Ce concours est ouvert à toutes et à tous, quelque soit la nationalité. Il a pour objectif la promotion de la culture coréenne et notamment de sa musique dans le cadre du concert Music Bank K-Pop Festival in Paris (Music Bank). Ce concert est une production de KBS, principale chaîne télévisée de la Corée du Sud.

Ce document est disponible sur la page web [www.koreanconnection.org/musicbank](http://www.koreanconnection.org/musicbank).

Ce document est à renvoyer paraphé et signé par courrier électronique à l'adresse [musicbank@koreanconnection.org](mailto:musicbank@koreanconnection.org).

## Article 1 : Lieu & Horaires

L'Association Korean Connection organise le concours de projets de fans intitulé "My Music Bank" lors du concert Music Bank K-Pop Festival in Paris le :

**Mercredi 8 février 2012**  
**Palais Omnisport de Paris Bercy**  
**Paris, France**

## Article 2 : Eligibilité des projets

Ce concours concerne tous les projets de fans concernant le Music Bank K-Pop Festival in Paris, qu'il s'agisse de projets concernant l'évènement dans son ensemble, un groupe en particulier, ou un artiste en particulier.

Les projets peuvent être proposés par un individu seul ou par un groupe de personnes. Néanmoins, chaque projet ne peut être inscrit au concours qu'une fois sous le nom d'un seul responsable.

Seuls sont éligibles les projets originaux, c'est à dire les projets développés par la personne (ou le groupe de personne) inscrivant le projet au concours.

Les projets identiques aux projets déjà officiellement présentés par l'équipe de Music Bank in Paris ne seront pas éligibles.

## Article 3 : Âge minimum

Pour participer à ce concours, il est nécessaire d'être majeur (18 ans révolus) ou bien d'être muni d'une autorisation parentale disponible sur la page web [www.koreanconnection.org/musicbank](http://www.koreanconnection.org/musicbank) à partager en téléchargement via un lien sur le formulaire d'inscription.

## Article 4 : Modalités d'inscription

La participation à ce concours est libre, gratuite, sans obligation d'achat et consentante.

L'inscription à ce concours se fait en ligne à l'adresse suivante <http://tinyurl.com/6oo56cr>

Ce formulaire est aussi accessible sur la page de l'évènement Music Bank in Paris : [www.koreanconnection.org/musicbank](http://www.koreanconnection.org/musicbank)

Les inscriptions doivent se faire avant le 15 janvier 2012 inclus.

Un accusé de réception par courrier électronique de la part de Korean Connection sera envoyé au représentant de chaque projet.

Il est de la responsabilité de chaque équipe de vérifier la bonne réception de cet accusé de réception, y compris dans les courriers indésirables ou "spams".

En cas d'information erronée, les organisateurs se réservent le droit de refuser une candidature.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux organisateurs de l'événement. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en envoyant un courrier électronique à [musicbank@koreanconnection.org](mailto:musicbank@koreanconnection.org).

#### **Article 5 : Jury de sélection**

La mission du Jury est de sélectionner les projets qui seront officiellement soutenus par le Music Bank K-Pop Festival in Paris sur la base de leur originalité, de leur faisabilité, de leur respect des consignes de sécurité fournies par le Palais Omnisport Paris Bercy.

Le Jury de sélection sera composé de membres de Korean Connection.

Chaque membre du Jury de sélection s'engage à être impartial et objectif.

Les membres du Jury de sélection sont souverains dans leurs choix.

#### **Article 6 : Désistement**

Toute personne souhaitant retirer son projet du concours est prié de prévenir l'organisateur au moins une semaine calendaire avant par courrier électronique à l'adresse [musicbank@koreanconnection.org](mailto:musicbank@koreanconnection.org).

#### **Article 7 : Proclamation des résultats**

A l'issue du vote du jury, les résultats seront annoncés aux responsables des projets vainqueurs.

#### **Article 8 : Récompenses**

Les projets sélectionnés à l'issue du vote du jury recevront le soutien de KBS, et obtiendront de la visibilité sur les supports de communication de l'événement.

#### **Article 9 : Obligations des vainqueurs**

Les vainqueurs des prix sont tenus des obligations suivantes :

- Effectivement organiser le projet proposé
- Réunir les meilleures conditions possibles pour la réalisation de leur projet
- Autoriser les organisateurs à communiquer les coordonnées des vainqueurs aux médias.
- Autoriser la reproduction, sur support vidéo ou photo, de toute production graphique, vidéo ou audio relative au projet par Music Bank ou par l'association Korean Connection.

#### **Article 10 : Droit d'auteurs**

En cas de production graphique, vidéo ou audio nécessaire à la réalisation du projet, le responsable du projet doit approuver les termes du document en annexe "Cession des droits de reproduction et de diffusion" disponible en téléchargement via un lien sur le formulaire d'inscription.

Ce document une fois rempli et signé doit être envoyé par courrier électronique à l'adresse suivante : [musicbank@koreanconnection.org](mailto:musicbank@koreanconnection.org).

Dans le cas où le responsable d'un projet refuse d'approuver le document "Cession des droits de reproduction et de diffusion", l'inscription du groupe concerné sera considérée comme non valable et le groupe serait de fait exclu du concours de projets de fans.

#### **Article 11 : Non responsabilité des organisateurs**

Les organisateurs ne prennent en charge aucun frais et déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel servant à la réalisation des différents projets, ou en cas d'accident arrivant dans le cadre de la préparation ou de la réalisation des projets.

### **Article 12 : Motifs de disqualification**

Les motifs de disqualification sont les suivants :

- Non respect du présent règlement
- Proposition de projets créés et développés préalablement pour le Music Bank K-Pop Festival in Paris par d'autres individus ou groupes d'individus
- Projet mettant en péril la sécurité des artistes, du staff, et du public du Music Bank K-Pop Festival in Paris, ainsi que la sécurité des locaux.
- Projet contraire à l'éthique ou à la morale.

Les candidats renoncent à toute contestation auprès des organisateurs en cas de disqualification.

Je soussigné(e), M./Mme/Mlle, responsable du projet .....  
atteste avoir pris connaissance de ce règlement et en accepte les termes sans réserve.

Fait à ..... le ...../...../20....

Nom : .....

Prénom : .....

Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé" :

Signature des autres membres du groupe :